

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 9 février 2022**

---

Communication n° 02/02.2022

Objet: employés communaux

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Selon l'art. 37 du statut du personnel communal, les employés reçoivent une prime de fidélité pour les années de services dans la Commune. Dans le courant de l'année 2022, cinq collaborateurs communaux bénéficieront de ces dispositions. Il s'agit de:

Pour 10 ans de services:

- M<sup>me</sup> Nathalie Bataillard, monitrice d'accueil à la Cabane des Jeunes et responsable de la cantine du Cherrat
- M<sup>me</sup> Roxane Métraux, responsable de la Cabane des Jeunes
- M<sup>me</sup> Fabienne Cloux, responsable de l'accueil de midi à l'AREMS et collaboratrice à l'APEMS
- M. Tommaso Melchiorre, chef du service des bâtiments

Pour 25 ans de services:

- M Christophe Cotting, chef du service de l'urbanisme et des infrastructures et de la STEPi

Cinq collaborateurs soumis au statut du personnel communal fêteront aussi un jubilé. A la suite de la révision du statut et de son entrée en vigueur dès janvier 2022, les primes pour les 5 ans d'ancienneté sont abolies. Ils recevront une carte de la Municipalité accompagné d'une boîte de chocolats. Il s'agit de:

Pour 5 ans de services:

- M<sup>me</sup> Florence Boumendil, collaboratrice à l'AREMS-APEMS
- M<sup>me</sup> Catherine Masson, secrétaire municipale adjointe
- M. Anthony Mérinat, employé au service de l'environnement et des espaces publics
- M. Thomas Ruedin, collaborateur technique au service de l'urbanisme et des infrastructures
- M. Bernard Webb, responsable de l'AREMS-APEMS

Quatre collaborateurs non soumis au statut du personnel communal fêteront également un jubilé en 2022. Ils recevront une carte de la Municipalité avec une boîte de chocolats, comme le veut l'usage. Il s'agit de:

Pour 5 ans de services:

- M<sup>me</sup> Rita Dislich, bibliothécaire au Vieux-Moulin et au Collège du Cherrat
- M<sup>me</sup> Christine Balestrini, collaboratrice à l'AREMS

Pour 10 ans de services:

- M. David Chapuis, surveillant aux leçons surveillées
- M. Xavier Rothen, surveillant aux leçons surveillées

Nous les remercions tous pour leur engagement et fidélité vis-à-vis de la Commune.

La Municipalité

Saint-Prex, le 9 février 2022/DM – 101.02

*Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, Syndic, au 079 446 34 35*